



[Télécharger sous pdf](#) | [s'abonner gratuitement](#) | [Numéros précédents](#) disponible en [espagnol](#), en [portugais](#) et en [anglais](#)

## **World Rainforest Movement - Bulletin Mensuel - Numéro 166 - Mai 2011**

### **NOTRE OPINION**

- **La biodiversité est bien plus que du carbone**

### **LES COMMUNAUTÉS ET LES FORÊTS**

- **La certification des élevages de crevettes met en péril les mangroves**
- **Les forêts asiatiques disparaissent à cause des animaux domestiques**
- **Brésil : les travailleurs assassinés en Amazonie et le débat du nouveau Code forestier – pour la fin de l’impunité !**
- **Le point sur le déroulement du système REDD**
- **Pérou : accaparement de terres de peuples indigènes**

### **LES COMMUNAUTÉS ET LA MONOCULTURE D'ARBRES**

- **Chili: un modèle forestier néfaste avec des succursales en Amérique Latine**
- **Kenya : le Prix Nobel Maathai conseille de décourager la plantation d’eucalyptus**
- **Malaisie : décision historique contre les joint-ventures de palmier à huile**
- **Uruguay: le pouvoir de la société forestière et papetière Montes del Plata**

### **DÉFINIR LES FORÊTS**

- **Lettre ouverte à la FAO**

## **NOTRE OPINION**

### **– La biodiversité est bien plus que du carbone**

En plus de célébrer, en mai, le jour de la biodiversité, nous sommes aussi au seuil d’un autre événement dans le cadre de la Convention sur le Climat. Il s’agit de la 34<sup>e</sup> réunion de deux organismes, le SBI et le SBSTA, qui ont pour rôle de conseiller et d’orienter la Convention. La réunion aura lieu à Bonn, en Allemagne, du 6 au 16 juin.

Climat et biodiversité sont, en fait, étroitement liés. Ce furent les conditions climatologiques qui favorisèrent la richesse de la biodiversité sur la planète, qui mit des millions d’années à atteindre son niveau actuel. La crise climatique et ses effets dévastateurs menacent la biodiversité et tendent à appauvrir profondément les

écosystèmes actuels et leurs caractéristiques.

L'importance pour le monde de la conservation de la biodiversité continue à être sous-estimée et insuffisamment appréciée par la Convention sur le Climat. S'il est vrai que cette dernière remet aujourd'hui en valeur les forêts tropicales dans le contexte international, elle ne le fait pas à cause de leur biodiversité, mais bien à cause de leur capacité à emmagasiner du carbone. Elle défend ainsi les intérêts des pays qui ont toujours contribué le plus au réchauffement mondial et qui n'assument pas leur responsabilité de prendre des mesures de réduction de leurs émissions. A partir de cette vision très limitée et fallacieuse, on a proposé le mécanisme REDD – Réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts, dont les tenants assurent que sa mise en place serait bénéfique aussi pour conserver la biodiversité sur la planète. En est-il réellement ainsi ?

En premier lieu, il faut remarquer que, bien souvent, on associe la biodiversité uniquement aux forêts tropicales. Cependant si aujourd'hui, pour la majorité des forêts, la protection légale est assez précaire et inefficace, la situation est encore pire pour d'autres écosystèmes qui ont aussi une énorme importance en termes de richesse de biodiversité, comme les mangroves, la savane, les prairies et bien d'autres. Moins bien protégés, ils sont détruits encore plus vite pour faire place à des élevages de crevettes, à des plantations de canne à sucre, de soja, de palmier à huile et d'eucalyptus. De cette façon, et parce qu'on ne vise que des bénéfices à court terme, nous continuons à détruire la biodiversité – dans les zones de forêts tropicales et ailleurs – sans avoir pleine conscience de son importance pour le futur de la planète.

Un autre problème fondamental est que les populations qui ont traditionnellement vécu dans des écosystèmes comme les forêts, les mangroves, les savanes et les prairies en sont fréquemment exclues, comme si elles n'étaient pas parties intégrantes de la biodiversité. De cette façon, on ne considère plus la connaissance des populations locales et la cohabitation avec elles sur tous les continents, pas plus que leurs relations avec les écosystèmes dont elles dépendent pour leur alimentation et leur qualité de vie. Pour ces populations, les écosystèmes où elles vivent sont essentiels : ils leur permettent d'obtenir tout ce dont elles ont besoin pour se nourrir et pour leur santé, et d'y vivre à leur manière.

Pour que des négociations de Bonn puissent surgir de bonnes orientations pour la Convention sur le Climat, il est essentiel que s'en dégage, outre une reconnaissance de l'importance de la biodiversité pour l'humanité, l'affirmation de la présence fondamentale de l'être humain comme partie intégrante de la biodiversité dans chaque écosystème. Cela signifie que la tentative d'éviter le déboisement doit inclure des mesures comme la reconnaissance des droits des peuples sur leurs terres où, traditionnellement, ils ont vécu avec la forêt et avec d'autres écosystèmes. Cependant, dans bien des plans élaborés par les gouvernements de pays possesseurs de forêts tropicales qui prétendent bénéficier de ressources issues du mécanisme REDD, les droits des populations qui vivent dans les forêts ne sont pas reconnus. Et, qui pis est, ces populations sont tenues pour responsables de la destruction des forêts.

Mais ce que nous voyons dans la pratique, c'est que les gouvernements qui discutent de REDD et le mettent en place insistent, en même temps, sur le modèle de développement qui continue à détruire la biodiversité de la planète, et parlent dans leur discours de la nécessaire « durabilité » et de la lutte contre les changements climatiques. Dans les zones à forte biodiversité, on continue à construire de nouveaux barrages géants, à faire des plantations industrielles d'arbres, à creuser de nouvelles mines, à accorder des concessions d'exploitation forestière, à construire de nouvelles routes et des installations d'exploitation pétrolière. Principales responsables : les grandes entreprises, très souvent transnationales.

Pour qu'il y ait effectivement une opposition à de telles activités destructives, nous recommandons de nouveau que les organismes SBI et SBSTA considèrent ce que les populations des forêts, sur tous les continents, ont revendiqué à de nombreuses occasions : la reconnaissance de leurs droits sur les terres et les forêts où elles vivent, et leur pleine participation à l'élaboration et la mise en place des politiques de conservation de la biodiversité dans leurs régions. Elles demandent aussi que soit renforcée et élargie leur économie locale basée sur l'utilisation diversifiée de la forêt, une méthode qu'elles avaient déjà l'habitude d'appliquer sans provoquer de destruction. Aucun doute qu'il s'agit là de la route à suivre.

[index](#)

---

## **LES COMMUNAUTÉS ET LES FORÊTS**

### **– La certification des élevages de crevettes met en péril les mangroves**

La certification est devenue un outil pervers dans les mains des grandes entreprises : elles l'utilisent comme un « label vert » pour imposer des systèmes de production intrinsèquement nuisibles, qui deviennent une menace pour des écosystèmes de grande valeur. C'est ce qui arrive à présent aux mangroves, des écosystèmes à forte diversité biologique.

Plusieurs ONG qui travaillent avec les populations locales des pays producteurs de crevettes et avec les consommateurs des pays importateurs de crevettes ont sonné l'alarme au sujet du dénommé WWF-ShAD (Dialogue sur l'aquaculture de la crevette, d'après l'anglais), dont les critères et le processus lui-même seraient criblés de défauts.

Ayant participé à un de ces « dialogues », ces ONG ont pu vérifier par elles-mêmes que le panorama est encore pire : le produit final prédéterminé – les critères pour la certification des crevettes d'élevage – sera obtenu en se passant de toute participation équitable des parties prenantes ou des usagers des ressources. En revanche, la plupart des présents à ces « dialogues » sont des représentants de l'industrie crevettière et des usagers des ressources locales. Depuis que le processus a démarré il y a trois ans, la grande majorité de ceux qui sont touchés par l'élevage de crevettes brillait par son absence. Ce manque de contribution de la population locale au « dialogue » rend fortement discutable l'intention de certifier cette activité, et contredit surtout les déclarations du WWF, qui dit que les critères en

question répondent aux vœux des communautés locales.

L'organisation Mangrove Action Project et d'autres objecteurs de conscience de tout le processus du « dialogue » ont essayé, sans succès, de convaincre le WWF et ses alliés de ne pas publier ces normes en tant que « critères sociaux et environnementaux », puisqu'il s'agit surtout de critères techniques qui, dans le meilleur des cas, correspondraient seulement à de « bonnes méthodes de gestion ».

D'autre part, en plus du manque de participation des communautés locales à la formulation des critères, nous reprochons au WWF de n'avoir pas recommandé à ses nombreux adhérents et au public en général d'éviter la consommation de crevettes bon marché. Si les consommateurs de crevettes d'élevage limitaient leur demande, il y aurait une diminution immédiate de l'expansion de cette industrie, et donc une diminution des dégâts provoqués par la forte consommation de ressources que font ces élevages ; ainsi, les effets négatifs de cette industrie toujours croissante, qui envahit sans cesse de nouvelles terres encore intactes, seraient considérablement moindres.

En outre, l'élevage industriel de crevettes est une activité destructrice qu'aucun critère existant ne peut rendre « plus durable ». L'industrie que le WWF espère certifier applique un système d'aquaculture axé sur la capacité de production, qui dégrade les écosystèmes et les ressources mêmes dont il dépend.

Au cours des trente dernières années, l'expansion rapide et presque toujours incontrôlée de l'industrie crevettière a provoqué d'énormes problèmes écologiques et sociaux qui n'ont été révélés que récemment. Parmi les plus graves figurent la dégradation et la disparition des ressources côtières. La pollution non résolue continue de dévaster les eaux autrefois fécondes des baies et des estuaires voisins. Des zones de pêche naguère riches en subissent l'impact, et les frayères et l'habitat des alevins disparaissent à cause de l'invasion des fermes crevettières.

L'ensemble des opérations de l'industrie crevettière perturbe énormément l'équilibre délicat et complexe de l'écologie côtière. De vastes étendues de mangroves inestimables sont défrichées et remplacées par des bassins d'élevage. Les fermes remplacent un environnement riche en ressources et en diversité par l'élevage à grande échelle d'un seul produit. Dans le monde entier, plus d'un million d'hectares de mangroves ont été détruits à cette fin, rien que pendant les deux ou trois dernières décennies !

D'autres habitats importants, comme les laisses de vase, les herbiers marins et les récifs coralliens ont été dégradés ou ruinés. De même, des champs autrefois productifs ont été laissés en jachère, et des cours d'eau et des aquifères ont été dangereusement pollués.

L'élevage industriel de crevettes commence par détruire les moyens d'existence des gens du pays ; l'élimination des mangroves et la salinisation des terres font que les activités traditionnelles, comme l'agriculture et la pêche, ne soient plus des options viables pour la plupart d'entre eux.

Ce mammouth de 40-60 milliards de dollars est alimenté à son tour par le grand appétit des consommateurs non avertis du Nord, un appétit adroitement créé par l'industrie elle-même grâce à sa publicité des crevettes importées bon marché. Les défenseurs de l'industrie supposent que le seul chemin est de continuer de produire des crevettes dans le Sud parce que c'est la seule option qui reste ; ils supposent également que le meilleur moyen de répondre à l'appétit croissant du Nord pour les fruits de mer est d'importer des crevettes du Sud. La certification devient profitable pour les entreprises d'élevage industriel de crevettes, qui y trouvent une manière de « verdir » leur image et même de trouver un nouveau marché chez les consommateurs préoccupés du Nord.

Dans une lettre ouverte adressée aux membres du Comité de pilotage du ShAD dirigé par le WWF [1], les activistes de plus de 40 organisations du monde entier dénoncent l'intention de ce comité et de l'Aquaculture Stewardship Council (ASC) de fixer des critères pour la certification de l'élevage de crevettes qui équivaudront à perpétuer « les systèmes d'aquaculture à forte capacité de production, non durables et destructeurs, et l'héritage de 400 000 hectares (pour l'instant) de bassins abandonnés dans les pays producteurs ».

Les objecteurs de conscience disent que le ShAD « se fie trop à la capacité de l'industrie de se surveiller et de se réglementer elle-même. Le programme de certification dépend d'un système d'audit qui n'a pas encore été essayé ni testé. D'autres aspects du processus requièrent aussi un 'acte de foi' : il s'agirait de croire que des pratiques préalablement désastreuses commenceront, comme par miracle, à avoir des effets contraires une fois que les critères du ShAD seront publiés ».

La lettre ouverte, qui circulera pendant deux mois, reflète la détermination des activistes : « nous avons décidé à l'unanimité que nous ne pouvons pas soutenir les intentions ni les actions du Comité de pilotage du ShAD et de l'Aquaculture Stewardship Council concernant l'établissement de critères pour la certification de l'aquaculture crevette ».

Alfredo Quarto, Mangrove Action Project (MAP), adresse électronique : [mangroveap@olympus.net](mailto:mangroveap@olympus.net).

[1] <http://mangroveactionproject.org/news/action-alerts/shrimp-aquaculture-dialogue-standards-create-concern-your-comments-are-needed>

[index](#)

---

## **– Les forêts asiatiques disparaissent à cause des animaux domestiques**

Souvent cachées, ignorées ou méconnues, les causes profondes de la déforestation sont multiples et variées. Elles peuvent même être bizarres.

Beaucoup de personnes savent que la surconsommation dans les pays à hauts revenus est une cause importante du déboisement, mais elles ne savent pas que le mode d'alimentation des animaux domestiques britanniques est partiellement responsable de la disparition des forêts asiatiques.

Selon The Guardian [1], le ministère britannique de l'Alimentation et des Affaires rurales (DEFRA d'après l'anglais) vient de publier un nouveau rapport – *Mapping and Understanding UK Palm Oil Use* [2] – qui dit que la Grande-Bretagne importe chaque année plus d'un demi million de tonnes d'huile de palme mais qu'elle importe encore davantage de farine d'amande de palmier. L'huile de palme provient du fruit du palmier, tandis que la farine provient des noyaux. La Grande-Bretagne importe d'Indonésie cinq fois plus d'amandes que d'huile de palme, et plus d'un dixième de la production mondiale de farine d'amande, surtout pour nourrir des animaux.

« Les chats, les chiens, les vaches, les porcs et même les poissons rouges britanniques contribuent à détruire les forêts humides du Sud-Est asiatique », dit The Guardian ; le journal signale que les principaux acteurs sont les fabricants de nourriture animale AB Agri, qui appartient à Associated British Foods, et BOCM Pauls, et l'importateur de matières premières ED&F Man.

Le palmier à huile est cultivé surtout dans de grandes plantations industrielles. La Malaisie et l'Indonésie sont devenues les principaux producteurs et exportateurs d'huile de palme. Dans ces pays, l'expansion des plantations de palmier à huile qui couvrent des millions d'hectares a décimé les forêts et empiété sur les territoires des populations autochtones (voir le bulletin n° 134 du WRM).

L'affaire du palmier à huile a aussi de lourdes conséquences pour l'environnement à cause des millions de tonnes de déchets solides, de fibres et de coques qu'elle produit, et des millions de tonnes d'effluents d'huilerie, un mélange polluant de coques broyées, d'eau et de résidus huileux qui ont un effet négatif sur les écosystèmes aquatiques. En outre, la culture du palmier à huile requiert presque toujours d'utiliser des pesticides, des herbicides et des engrais dérivés du pétrole, de sorte qu'à la pollution locale s'ajoute l'émission de gaz à effet de serre. [3]

L'empreinte écologique d'un chien de taille moyenne est à peu près le double de celle d'une Toyota Land Cruiser, disent Robert et Brenda Vale (Nouvelle-Zélande). [4] (L'empreinte écologique est la quantité moyenne de terre et d'eau nécessaire pour créer un produit et absorber ensuite ses déchets).

L'idée n'est pas de laisser mourir de faim les animaux domestiques, mais de réfléchir au fait que, dans les pays riches, ces animaux sont devenus un nouveau créneau qui permet aux grandes entreprises de faire des bénéfices extraordinaires, tandis que le coût environnemental de cette surconsommation reste caché.

[1] "UK animal feed helping to destroy Asian rainforest, study shows", Fred Pearce, The Guardian, <http://www.guardian.co.uk/environment/2011/may/09/pet-food-asian-rainforest>.

[2] "Mapping and Understanding UK Palm Oil Use", Proforest, avril 2011, [http://randd.defra.gov.uk/Document.aspx?Document=EV0459\\_10154\\_FRA.pdf](http://randd.defra.gov.uk/Document.aspx?Document=EV0459_10154_FRA.pdf).

[3] "Why is oil palm replacing tropical rainforests? Why are biofuels fueling deforestation?" Rhett A. Butler, mongabay.com, avril 2006, [http://news.mongabay.com/2006/0425-oil\\_palm.html](http://news.mongabay.com/2006/0425-oil_palm.html).

---

## **– Brésil : les travailleurs assassinés en Amazonie et le débat du nouveau Code forestier – pour la fin de l’impunité !**

Le 24 mai dernier, les leaders du Conseil national des saigneurs d’hévéas (CNS), José Cláudio Ribeiro da Silva et son épouse, Maria do Espírito Santo, ont été assassinés par des tueurs à gages dans le Sud-Est de l’État de Pará, en Amazonie, près du hameau où ils vivaient. Ils avaient lutté pour l’utilisation durable et diversifiée de la forêt, pour la maintenir debout, en dénonçant l’extraction illégale de bois et la déforestation. Deux meurtres supplémentaires sont venus s’ajouter à la longue liste qui semble n’avoir pas de fin...

L’exploitation forestière et les gains exorbitants qu’elle produit sont à l’origine de cette violence et restent une cause directe et très importante du déboisement de la région amazonienne. À cela s’ajoute la destruction causée par les grands éleveurs, qui défrichent pour créer de nouveaux pâturages afin d’approvisionner l’industrie de la viande, qui a de nombreuses installations dans la région et dont les propriétaires sont de grandes sociétés transnationales. Cette industrie est financée par le gouvernement brésilien par l’intermédiaire de la banque étatique BNDES ; le Brésil est déjà le premier exportateur de viande du monde et le gouvernement s’est fixé le but de doubler ses exportations en cette décennie.

D’autres intérêts, comme l’expansion du soja pour alimenter le bétail dans les pays industrialisés et produire du biodiesel pour le marché intérieur, l’exploitation du minerai de fer et de la bauxite, ou les centaines de projets de barrages comme celui de Belo Monte au Pará, promettent de détruire encore des centaines de milliers d’hectares de forêt avec toute leur richesse et leur biodiversité. À cela s’ajoutent les pressions exercées par le développement de la canne à sucre pour la production d’éthanol, que le gouvernement entend multiplier plusieurs fois. Bien que cette culture soit concentrée dans le Centre-Ouest du pays, où elle contribue à détruire le cerrado, elle pousse d’autres cultures à se déplacer vers la région amazonienne, où elles provoquent davantage de déboisement.

C’est dans ces circonstances qu’un des débats les plus polémiques des derniers temps a lieu au Congrès national brésilien : celui du nouveau Code forestier, à partir d’une proposition du député Aldo Rebelo. Le nouveau Code forestier a été approuvé par la Chambre des Députés le 24 mai dernier, jour de l’assassinat brutal des deux travailleurs du caoutchouc. La nouvelle loi passe maintenant au Sénat.

### **Qu’est-ce que le Code forestier ?**

Le Code forestier actuel est une loi de 1965 qui établit, entre autres dispositions, que chaque propriété brésilienne doit maintenir une zone de « réserve légale » (RL), c’est-à-dire une zone couverte de végétation indigène dont l’étendue va de 20 % de la surface dans le cas des régions de la « Mata Atlântica » à 80 % dans la plupart de la forêt amazonienne. En plus, le Code établit la catégorie de Zones de

préservation permanente (ZPP) pour protéger les fleuves, les pentes et les sommets des montagnes. En ce qui concerne les fleuves, suivant leur largeur le Code prévoit sur chaque rive une zone de protection large d'au moins 30 mètres.

### **Pourquoi veut-on modifier le Code forestier ?**

À l'heure actuelle, la grande majorité des agriculteurs n'appliquent pas le Code. La situation la plus grave est celle des grands éleveurs de l'Amazonie : presque aucun ne respecte la réserve légale de 80 % de la propriété. Cela est devenu encore plus évident ces dernières années, avec l'augmentation de la surveillance et de l'application d'amendes de la part des organes pertinents du gouvernement fédéral.

### **Quels sont les changements proposés ?**

Le projet du député Rebelo propose, entre autres choses, d'amnistier ceux qui ont déboisé des zones RL jusqu'en juillet 2008. Il propose de réduire l'étendue des zones RL et APP, et inclut même la possibilité de procéder à de nouveaux défrichages. Les propriétés de jusqu'à 4 modules ruraux (400 hectares dans le cas de l'Amazonie) n'auraient plus besoin de RL. Pour répondre aux intérêts des entreprises de plantation industrielle d'arbres, 50 % de la RL pourraient être récupérés en y cultivant des arbres exotiques, comme l'eucalyptus. Cette récupération ne se ferait pas nécessairement dans la propriété, elle pourrait avoir lieu dans le biome, permettant ainsi que de vastes étendues soient consacrées à la monoculture. Le projet prétend aussi retirer de la sphère fédérale la gestion de l'environnement.

Le projet de Rebelo répond aux souhaits des grands propriétaires agro-industriels, que les législateurs ruralistes représentent au Congrès national et qui défendent une révision rigoureuse du Code forestier pour favoriser leurs plans de développement et l'élimination des amendes appliquées, dont plusieurs concernent des députés et des sénateurs de ce même parti.

En revanche, les mouvements sociaux qui représentent les travailleurs ruraux, les écologistes et les chercheurs défendent le code forestier actuel ; ils réclament des mesures complémentaires pour garantir la protection de l'environnement et des petits agriculteurs, qui pratiquent une agriculture différente de celle des agro-industriels.

### **Qu'est-ce qui est en jeu ?**

Ce qui est en jeu est la lutte pour la conservation des forêts et des ressources hydriques du Brésil, opposée à une vision centrée sur la croissance, qui répond aux intérêts des entreprises forestières et des grandes sociétés transnationales et nationales de l'agro-industrie. Celles-ci veulent que le Brésil étende la superficie consacrée à l'élevage, au soja, au maïs, à l'eucalyptus, etc., et défendent l'amnistie, c'est-à-dire l'impunité des grands défricheurs de forêts. Il ne faut pas oublier que, d'après les informations fournies par les organes de surveillance de la déforestation, celle-ci s'est accélérée à un point épouvantable au cours des derniers mois, après des années de ralentissement. En plus d'amnistier le déboisement illégal déjà réalisé, on prévoit que, une fois approuvées les propositions des législateurs ruralistes, des dizaines de millions d'hectares de forêt pourront être déboisés légalement, à l'encontre de toutes les bonnes intentions et de tous les plans à ce sujet, que le Brésil annonce au plan national et international.



## **En conclusion**

En 1965, au moment de l'approbation du Code forestier actuel, la protection de la diversité biologique était déjà un argument important. Aujourd'hui, à cela s'ajoute l'importance de la conservation des forêts, suite aux changements climatiques causés surtout par les émissions de polluants des pays industrialisés et aggravés encore par les émissions de carbone. Les effets de ces changements sont ressentis par tout le monde mais surtout par les secteurs les plus vulnérables de la population, sans parler de l'augmentation du débit des fleuves qui aurait lieu si on autorisait l'absence de ZPP à des endroits fragiles tels que les rives, les pentes et les sommets des montagnes ; dans ce cas aussi, les secteurs vulnérables seront les plus touchés.

D'autre part, le Brésil possède la plus grande superficie de forêt tropicale du monde et cherche toujours à se présenter au monde comme un pays à l'économie « verte ». Il est indispensable de maintenir et de renforcer le code forestier actuel pour préserver cette forêt et, avec elle, l'avenir de la planète ; en particulier, l'avenir du Brésil et celui de ses populations locales, indigènes et traditionnelles qui cherchent à la protéger.

Cela implique aussi de lutter contre la quête incessante de bénéfices des grands éleveurs, des exploitants forestiers et des entreprises nationales et transnationales qui sont en train de détruire ce patrimoine. Telle a été la lutte de José Cláudio et de Maria ; pour que leurs efforts n'aient pas été vains, il faut défendre le code forestier en vigueur et ne pas permettre l'amnistie de ceux qui ont déboisé et détruit, les grands éleveurs en particulier. En même temps, nous exigeons que soit élucidée la mort de José Cláudio, de Maria et de tant d'autres qui ont perdu leur vie en luttant pour l'Amazonie, et que ceux qui les ont tués soient rigoureusement punis.

Winfriidus Overbeek, coordinateur international du Mouvement pour les forêts tropicales, adresse électronique : [winnie@wrm.org.uy](mailto:winnie@wrm.org.uy).

[index](#)

---

## **– Le point sur le déroulement du système REDD**

Après presque cinq mois de tergiversations, la suspension pendant deux ans de l'exploitation forestière en Indonésie vient de démarrer. Le président Susilo Bambang Yudhoyono devait choisir entre deux options : une version du moratoire aurait empêché d'accorder de nouvelles concessions dans toutes les forêts et tourbières ; une autre, s'appliquerait seulement aux forêts et tourbières primaires. Yudhoyono a penché pour la deuxième.

Le fait que le moratoire ait été bien accueilli par Asia Pulp & Paper, compagnie qui détient les pires records dans la destruction des forêts de l'Indonésie, montre bien que les entreprises n'auront pas grand-chose à changer du fait de la suspension.

Il existait la possibilité de revoir, au moins, la situation des concessions existantes, très nombreuses en Indonésie, dont beaucoup se superposent et beaucoup

d'autres sont illégales. Il semble maintenant très peu probable que cela se fasse. Le texte présidentiel qui met en vigueur le moratoire (qui, d'après un commentateur, est une farce) inclut une carte qui montre la zone de forêt primaire et de tourbières à protéger pendant deux ans. D'énormes étendues en blanc ont été retranchées de la zone verte qui correspond à la forêt primaire, surtout en Papouasie : elles représentent les concessions existantes. Deux parcs nationaux de Sumatra ont été omis de la carte.

Le moratoire, déjà faible, est criblé de lacunes. Les concessions existantes en sont exclues explicitement, de même que celles qui ont déjà « reçu un accord de principe » du ministre des Forêts et une prorogation des permis existants. Les projets « de développement national » en sont exclus également. Le décret présidentiel les énumère : il s'agit des projets concernant l'énergie géothermique, le pétrole et le gaz, l'électricité, la culture du riz et celle de la canne à sucre.

Le moratoire fait partie de l'accord REDD d'un milliard de dollars passé par la Norvège avec l'Indonésie. La Norvège a promis aussi 250 millions au Guyana et un milliard au Brésil.

En mars 2011, des membres de la société civile et du parlement de Guyana ont écrit au ministre norvégien de l'Environnement et du Développement international, Erik Solheim. La lettre énumérait « huit problèmes-clés que comporte le protocole d'entente entre les gouvernements de Guyana et de Norvège ». Une partie du problème est que la déforestation est en train d'augmenter au Guyana, et que le premier projet de la Stratégie de développement à faible émission de carbone du président Bharat Jagdeo est un grand barrage hydroélectrique au milieu de la forêt tropicale. La construction de la route d'accès a démarré, mais elle est très en retard et le projet a suscité de nombreuses accusations de corruption et de mauvaise gestion des fonds.

La lettre a soulevé de nombreuses discussions au Guyana et ailleurs. Presque deux mois après avoir reçu la lettre, Solheim y a répondu, mais en disant que « il ne sera pas possible d'entrer ici dans les détails de votre lettre ». À présent, Solheim a reçu une autre lettre où on lui demande de donner une réponse précise aux huit problèmes posés.

Au Brésil, le panorama est encore plus mauvais. Le taux de déboisement, qui était tombé ces dernières années, vient de remonter en flèche. En mars et en avril, près de 593 kilomètres carrés de forêt ont été défrichés, soit une augmentation de 470 % par rapport aux mêmes deux mois de l'année dernière.

Une raison possible de cette augmentation est que le gouvernement étudie depuis quelque temps un relâchement considérable du code forestier du pays. Les grands éleveurs sont en train de déboiser, prévoyant que le nouveau code sera adopté et que l'abattage illégal préalable bénéficiera d'une amnistie. Le 24 mai 2011, la Chambre des Députés a approuvé le code amendé. Si le Sénat l'approuve aussi, la présidente du Brésil, Dilma Rousseff, devra donner son accord.

Le débat autour du Code forestier brésilien met en lumière les effets pervers que peut avoir le système REDD. En effet, les pays qui possèdent une bonne

législation, une bonne administration et un taux de déboisement décroissant ne gagnent pas grand-chose à l'appliquer. En revanche, si la déforestation bat son plein, le REDD peut être une très bonne affaire pour le Brésil.

Pendant ce temps, le Brésil continue d'avancer dans son projet de barrage hydroélectrique à Belo Monte, contesté depuis vingt ans par les peuples indigènes qui habitent le bassin du Xingú. Le pays essaie aussi d'inclure les « forêts épuisées » dans le mécanisme de développement propre ; cette proposition ne représente rien d'autre qu'un subside aux plantations industrielles d'arbres.

Deux grandes vidéos viennent de paraître en Europe ; elles montrent les différents problèmes que comporte la façon dont le système REDD est en train de se développer. La première, produite par une émission de télévision néerlandaise, Keuringsdienst van Waarde, porte sur les compensations de carbone et conclut qu'elles permettraient d'acheter une partie de la forêt tropicale brésilienne à un centime de dollar le mètre carré. L'émission est captivante, tour à tour bouleversante et comique, et elle soulève plusieurs problèmes que pose la notion de compensation d'émissions.

Pour la deuxième vidéo, des journalistes du magazine londonien Don't Panic ont entrepris de savoir jusqu'où serait capable d'aller Conservation International pour aider les entreprises polluantes à « verdir » leur image. Leur premier problème était que C.I. travaillait déjà avec une liste d'entreprises associées qui ressemblait au Bottin mondain des destructeurs de la planète : ArcelorMittal, BHP Billiton, Cargill, Chevron, Goldman Sachs, Kimberly-Clark, Mc Donald's, Monsanto, Rio Tinto, Shell et Wilmar International.

Les journalistes de Don't Panic se sont fait passer pour des représentants de Lockheed Martin, premier fabricant d'armes du monde. Le représentant de Conservation International n'y a vu aucun problème ; il a suggéré une « stratégie de compensation de carbone » et expliqué que « Lockheed Martin » pourrait « compenser » ses activités polluantes et meurtrières en achetant une forêt à Madagascar, en Asie ou en Afrique. Don't Panic voulait savoir si Conservation International était « autre chose qu'un fournisseur de bonne image écologique » : bien évidemment, la réponse est non.

Chris Lang, <http://chrislang.org>

[index](#)

---

### **– Pérou : accaparement de terres de peuples indigènes**

Les Shawi, connus aussi comme Chayahuitas, habitent le territoire qui comprend les bassins des rivières Parapurus et Cahuapanas, qui font partie des provinces d'Alto Amazonas (Loreto) et de San Martín (département de San Martín). Distribués dans environ 180 communautés, les Shawi partagent une organisation sociale et un système de représentation symbolique. Chasseurs et cueilleurs de tradition, ils sont aussi horticulteurs [1] et cultivent surtout le manioc, le bananier, le maïs, le haricot, l'arachide, le riz, l'ananas, la papaye, le coton et le tabac. Ils élèvent aussi des

volailles et de petits animaux, ainsi que du bétail. Ils font du commerce avec le riz, l'arachide, le maïs et les haricots, et sont actuellement aussi pêcheurs.

Comme beaucoup d'autres peuples indigènes, ils ont dû supporter les pénuries amenées par la colonisation espagnole, décimés par les armes et les maladies, réduits en esclavage. L'indépendance du Pérou ne leur apporta pas une vie meilleure : avec le boom du caoutchouc, ils durent souffrir de la rigueur des patrons du latex.

Par la suite, en 1974, la Loi des Communautés Indigènes reconnut le droit des indigènes de l'Amazonie péruvienne à la propriété collective sur leurs territoires, limités cependant aux terres avoisinant leurs villages. Mais, en 1977, la Loi Forestière et de la Faune sauvage interdit de leur donner les titres de propriété des terres « à aptitude forestière » situées dans les espaces des communautés indigènes, qui deviendraient ainsi parties du domaine de l'État [2]. Cela démontra un total mépris des droits des communautés amazoniennes, dans la mesure où pratiquement toutes les terres de la grande plaine boisée de l'Amazonie sont « forestièrement aptes », et ainsi, les peuples indigènes de cette zone n'auraient plus accès à la forêt, sur l'utilisation extensive de laquelle repose une grande partie de leur économie.

La Constitution du Pérou reconnaît l'existence des communautés indigènes, même non inscrites comme personnes juridiques sur les registres publics, sur lesquels elles doivent toutefois être inscrites pour obtenir le titre de propriété. D'après la Loi sur les Communautés Indigènes (article 11 de la Constitution), l'État accorde des titres de propriété sur les terres à vocation d'élevage et cède l'utilisation des terres à vocation forestière à la communauté. Le processus de délivrance des titres de propriété des collectivités indigènes est très bureaucratique et lent, et n'est pas une priorité politique de l'État péruvien. Pendant ce temps, les activités agricoles, forestières, pétrolières et minières avancent sur des territoires qui attendent encore leurs titres [3].

Et c'est là le théâtre du nouvel outrage que subissent les communautés amazoniennes.

Le 27 avril dernier, dans une lettre ouverte, les peuples shawis des communautés situées dans le district de Pongo de Caynarachi, province de Lamas, et dans le district de Papalaya, province et région de San Martín, qui constituent la Fédération Régionale Indigène Shawi – San Martín (FERISHAM), dénoncent les faits suivants dont ils ont été informés : l'entreprise coréenne ECOAMERICA est en train de demander en sa faveur l'inscription et les titres de propriété correspondant à plus de 72 000 hectares, pour un prix de 0,80 centimes (monnaie locale) l'hectare, pour y produire des cultures, en extraire le bois des forêts et y faire de l'élevage. Il s'agit de territoires qui appartiennent à deux communautés shawis et une communauté quichua, qui en ont la possession ancestrale et dont la personnalité juridique est reconnue.

L'entreprise avait présenté sa demande auprès de l'Organisme de formalisation de la propriété informelle (COFOPRI) de la province de Loreto, totalement à l'insu des communautés indigènes et des peuples qui vivent dans cette zone. Après plusieurs

allées et venues judiciaires, la réclamation est en attente de la résolution que doit prendre le Tribunal Constitutionnel.

Face à cela, les peuples shawi dénoncent dans leur lettre : « Nous, communautés indigènes, n'avons pas de titres de propriété. Nous avons seulement une reconnaissance légale. Nous sommes en possession de nos territoires ancestraux. Il n'est pas juste que la valeur des terres de nos communautés soit estimée à 0,80 centimes l'hectare. On veut les donner sans comprendre la signification de la vie spirituelle de la nature, des arbres, des animaux qui prennent soin du peuple indigène shawi ».

Et ils ajoutent : « Nous ne sommes pas habitués à résoudre nos problèmes avec vos lois. Nous sommes exclus du processus : pour l'État, nous n'existons pas. Nous n'avons pas non plus les moyens de nous défendre dans cette situation. Aucune autorité n'exécute ce que dit le Traité 169 de l'OIT, à savoir que l'on doit respecter les territoires des peuples indigènes, et que l'État doit faire le nécessaire pour y parvenir. Aucune autorité ne se prononce, ni n'intervient ; que devons-nous faire pour que l'on nous écoute et que l'on nous rende justice ?

Le peuple indigène shawi est attristé et indigné. Demain, nous pouvons perdre le territoire de nos ancêtres, notre terre-mère, où nous rabattons et chassons des animaux, où nous récoltons des plantes médicinales pour nous guérir. De la forêt vivante nous tirons de quoi satisfaire grand nombre de nos nécessités. L'État ne nous donne rien, l'école est abandonnée, les enfants n'ont pas d'instituteur. Nous sommes inquiets face à cette entreprise dont les activités ont débuté dans les forêts, parce que nous occupons la tête de la vallée, et que nous nous sentons vulnérables. Nous voulons dialoguer pacifiquement. Nous voulons que l'on nous écoute, que l'on respecte notre droit au territoire ; nous ne voulons pas d'un autre baguazo [4], [mais] nous sommes préparés à lutter pour nos terres. Sinon, nous nous ferons justice selon nos propres coutumes.

Nous ne comprenons pas pourquoi l'État livre nos terres à cette entreprise sans nous consulter, en silence. Nous ne sommes pas des citoyens de second ordre : nous sommes péruviens, des citoyens avec d'autres coutumes, une culture différente. Nous avons toujours demandé que l'on nous donne nos titres, que l'on délimite nos terres. Par contre, en raison de son pouvoir économique, on s'occupe de cette entreprise qui ne réside même pas dans le pays. »

La Coordination pour le développement et la défense des peuples indigènes de la Région San Martín – CODEPISAM – s'est jointe à la réclamation et entre autres choses a dit que : « Pour le peuple indigène, il ne s'agit pas là d'un problème judiciaire : l'autorité régionale et nationale a le devoir de veiller au respect des droits des peuples indigènes, de leurs territoires, de leurs ressources naturelles » [5].

Mais l'offensive pour dépouiller les communautés du Pérou de leurs territoires et de leurs forêts est plus vaste, et se matérialise aussi dans le Projet 4141 – ou Loi sur la Forêt et la Faune sauvage. Récemment, des dizaines d'organisations indigènes et agricoles du pays ont repoussé la Loi sur la Forêt qui porte atteinte à leurs droits et encourage l'invasion massive de plantations agroindustrielles. [6] Les peuples indigènes du Pérou restent fermes et attentifs et ont annoncé : « Finies les

tromperies ! »

[1] Pueblos indígenas del Perú, Oswaldo Salaverry et al,  
<http://www.ins.gob.pe/insvirtual/images/artrevista/pdf/rpmesp2010.v27.n2.a22.pdf>.

[2] Pueblos de la Amazonía, Instituto del Bien Común,  
<http://www.ibcperu.org/presentacion/pueblos-amazonia.php>.

[3] “Pueblo shawi teme perder territorios ancestrales por litigio entre terceros”,  
<http://lamula.pe/2011/05/05/pueblo-shawi-teme-perder-territorios-ancestrales-por-litigio-entre-terceros/Servindi>.

[4] Voir le bulletin n° 142 du WRM. N. du T. : le mot « baguazo » désigne les affrontements qui ont eu lieu en 2009 dans la localité de Bagua.

[5] Communiqué de la Coordinadora de Desarrollo de los Pueblos Indígenas de la Región San Martín – CODEPISAM, <http://www.aidesep.org.pe/index.php?codnota=2008>.

[6] Perú: Indígenas y agricultores rechazan proyecto de ley forestal, Servindi,  
<http://servindi.org/actualidad/45043>

[index](#)

---

## LES COMMUNAUTÉS ET LA MONOCULTURE D'ARBRES

### – Chili: un modèle forestier néfaste avec des succursales en Amérique Latine

Ce que les grandes entreprises forestières ont fait sur nos territoires au Chili est si dévastateur, si triste et si définitif que cela nous rappelle la stratégie du choc [1] exposée par la journaliste Naomi Klein dans son livre homonyme. En utilisant la même ligne argumentaire, nous pouvons affirmer qu'en moins de 30 ans nos forêts indigènes ont été remplacées par des plantations industrielles d'arbres de façon soutenue et systématique, selon un schéma lancé sous la dictature militaire au Chili et protégé, durant les années qui suivirent, par un système économique prédateur et injuste, si difficile à combattre qu'aujourd'hui, face à la violence dissimulée qui le soutient et aux faits accomplis, nous sommes tout simplement stupéfaits.

Le secteur forestier chilien est dominé par deux groupes économiques – CMPC de la famille Matte et Arauco de la famille Angelini. Ces familles augmentent chaque année leur patrimoine et voient croître leur pouvoir économique. Et ceci n'est pas le rajout d'un renseignement mineur, il est important de le signaler, car les capitaux énormes de ces entreprises qui contrôlent tout le circuit économique des exportations (plus de 600 millions de dollars chacune d'après leurs derniers rapports en 2010) n'ont pas été obtenus grâce à leur extraordinaire capacité d'entreprendre, mais bien au prix de dégâts énormes, et dans la plupart des cas irréparables, causés aux écosystèmes naturels et aux communautés locales qui ont ancestralement habité (le peuple mapuche) ou qui vivent depuis un peu plus d'un siècle (des communautés paysannes et des colons) sur les territoires où se

concentrent les plantations forestières (régions VII à X).

Et tout aussi grave que ce qui précède est le fait que les entreprises comme Forestal Arauco ont obtenu beaucoup de leurs installations et de leurs terrains pendant la dictature militaire, à travers les processus de privatisation mis en place dans tous les domaines de l'économie nationale (la perte pour l'Etat chilien due à la vente de la totalité de ses entreprises a été de 7 800 millions de dollars en valeur actuelle). Comme si cela ne suffisait pas, les grandes entreprises forestières ont reçu grâce à l'Etat des millions en bonifications pour établir des milliers d'hectares de plantations de pin de Monterey ou d'eucalyptus, qui sont souvent venues remplacer des forêts indigènes.

Mais ils sont bien peu ceux qui dansent dans la valse de millions dont nous parlons : ces indicateurs favorables ne sont pas perçus par les 133 000 travailleurs forestiers. D'après une étude de la Direction du Travail de la Région du Bío Bío, seuls 25 à 30 % d'entre eux ont un contrat permanent, 82 % se trouvent au-dessous du seuil de pauvreté, et la sous-traitance a rendu difficile la mise au point de chartes collectives.

Pendant ce temps, les millions d'hectares de plantations alimentent une industrie forestière orientée vers l'exportation, qui en 2008 a atteint 5 400 millions de dollars de recettes, élevant à plus de 13 % la part du secteur forestier dans le total des exportations du pays, tandis que dans les mêmes communes rurales où prospèrent les plantations et l'industrie – les régions VIII, IX et X – les Indices de développement humain du PNUD (basés sur des études de revenu, de santé et d'éducation) sont les plus bas du pays.

Et les menaces continuent : 17,7 % du territoire national sont couverts par la forêt indigène ce qui, selon des études réalisées, correspond à moins de la moitié de ce qui existait avant l'arrivée des Espagnols, et la destruction continue aujourd'hui.

Des études récentes montrent que, dans la Région de Los Ríos, plus de 20 000 hectares de forêt indigène ont été remplacés par des plantations forestières au cours de la dernière décennie. Parmi ses derniers scandales, Forestal Arauco a été condamnée à réparer le dégât environnemental causé par la mort de 33 exemplaires d'araucarias pour effectuer une plantation d'arbres exotiques dans la Région du BíoBío, sans oublier de mentionner la destruction du Sanctuaire de la Nature de Río Cruces, dans le Sud du Chili, pour laquelle elle a été condamnée publiquement et a dû payer une amende.

A simple titre d'exemple, il est important de mentionner que dans les rapports d'expertises ordonnés par la juge Gloria Hidalgo, du Premier Tribunal civil de Valdivia, comme partie du procès de l'Etat du Chili contre CELCO-ARAUCO commencé il y a presque 6 ans, six experts indépendants – géographes, écologues, biologistes et ingénieurs chimistes – ont conclu qu'il existe une relation directe entre les décharges de CELCO-ARAUCO et le désastre survenu dans le Sanctuaire. Selon eux, l'entreprise a provoqué la ruine écologique de la zone humide, « la mort subite et totale » des plantes aquatiques – dont le lucheillo –, la mortalité massive de cygnes et d'autres espèces, la perte de biodiversité, et l'augmentation énorme de la contamination des eaux et des sédiments dans le

Sanctuaire. [2]

Cependant, comme si tout cela n'existait pas ou n'était que le fruit du délire de quelques isolés, les entreprises forestières inventent toutes sortes de recours pour étendre leur influence. L'entreprise forestière Arauco, la plus puissante du Chili, a étendu ses tentacules à tous les niveaux de la société. Une des stratégies utilisées a été de s'infiltrer dans la vie académique des universités qui forment des ingénieurs forestiers, grâce au financement de l'infrastructure et de la recherche dans ce domaine. Le cas le plus récent s'est produit le 30 mars dernier, quand la Faculté de Sciences forestières et de Conservation de la nature de l'Université du Chili et l'entreprise Celulosa Arauco Constitución se sont réunies dans un même salon pour couper le ruban de l'inauguration officielle du Pavillon Arauco, ce qui a motivé la mise en circulation par diverses organisations d'une lettre de refus [en espagnol : [http://wrm.org.uy/paises/Chile/Pabellon Arauco.pdf](http://wrm.org.uy/paises/Chile/Pabellon_Arauco.pdf)]. De même, Arauco a participé à des foires internationales de portée mondiale, et a financé à millions des campagnes aux slogans mensongers comme « De vraies forêts pour le Chili », faisant allusion aux plantations de l'entreprise, pour mentionner quelques-unes de ses stratégies.

Arauco a étendu son modèle forestier à d'autres territoires d'Amérique Latine, en achetant en 1996 la plus grande entreprise forestière d'Argentine, Alto Paraná S.A. Maintenant, en Uruguay, en société avec la suédo-finlandaise Stora Enso, elle va commencer la construction d'une fabrique de cellulose dans le département de Colonia, qui sera en principe opérationnelle au premier semestre 2013. ARAUCO a l'intention d'être une référence mondiale quant au « développement durable » de produits forestiers. Cette vision s'exprime à travers « la recherche d'opportunités pour une croissance durable, [...] une gestion efficace et soucieuse de l'environnement, des communautés voisines et des futures générations ». Eh bien, attention Argentine et Uruguay ! car au Chili, ces principes ont été systématiquement bafoués.

Claudio Donoso Zegers, écologue forestier, adresse électronique [donosozegers@gmail.com](mailto:donosozegers@gmail.com). et Magdalena Donoso Hiriart, Colectivo VientoSur, adresse électronique [magdalenadelsur@gmail.com](mailto:magdalenadelsur@gmail.com).

(Sources consultées : Contraloría General de la República, Dirección del Trabajo Región del Bio bío, Reporte de Sustentabilidad 2010 Arauco, Las empresas forestales y los Mapuche Cámara de Diputados 2007, <http://www.altoparana.com.ar/informacion.asp?idq=540>, [www.bosquenativo.cl](http://www.bosquenativo.cl))

[1] « La stratégie du choc » traite de l'implantation du libre-échange, qui suit la logique de ce que Naomi Klein appelle « capitalisme du désastre ». L'auteur fait le parallèle entre le traitement des consommateurs et celui des malades mentaux par l'électrochoc : « Au moyen du choc, on oblige les gens à se soumettre ».

[2] Extrait de l'article publié par ÑUKE MAPU : <http://nukemapu2.blogspot.com/2011/04/juicio-contra-celco-arauco-por-el.html>

[index](#)



## **– Kenya : le Prix Nobel Maathai conseille de décourager la plantation d'eucalyptus**

Lorsque le Prix Nobel de la Paix, la Kényane Wangari Maathai, créa en 1977 le Mouvement Ceinture verte pour encourager la plantation d'arbres indigènes dans les bassins boisés, les réserves riveraines, les fermes privées auxquelles la population avait accès et les espaces publics, dans le but de préserver la diversité biologique locale, elle savait que l'introduction d'espèces exotiques pouvait avoir de graves effets sur l'équilibre de l'écosystème.

Le professeur Maathai avait demandé que les plantations industrielles d'eucalyptus soient interdites dans le pays parce que leur forte consommation d'eau contribuait à l'épuisement des réserves.

Mme Maathai n'est pas la seule à connaître l'effet de d'eucalyptus sur les réserves d'eau : les Kikuyu autochtones appellent cet arbre « munyua mai », c'est-à-dire goinfre d'eau.

En 2002, les espèces à croissance rapide *Eucalyptus grandis* et *Eucalyptus camandulensis* avaient été introduites au Kenya et plantées partout en grand nombre. Quelques années plus tard, leur effet sur l'eau s'est fait sentir : les sources d'eau ont commencé à se tarir.

En 2009, le ministre de l'Environnement, John Michuki, avait donné l'ordre de couper les eucalyptus qui poussaient près des sources d'eau, pour essayer de diminuer l'impact de la sécheresse qui ravageait le pays.

Or, cette année, le ministre des Forêts et de la Nature, Noah Wekesa, a publié des orientations pour les agriculteurs qui souhaitent planter des eucalyptus.

Maathai a accusé Wekesa de ne pas freiner la plantation d'eucalyptus dans les montagnes, en dépit des effets adverses que ces arbres ont sur le sol, le cycle de l'eau, la diversité biologique et la végétation locale. Elle a dit que le gouvernement devrait décourager la plantation de toute espèce d'eucalyptus dans les montagnes et dans les bassins hydrologiques.

Wekesa a dit que l'eucalyptus répond à la demande locale de bois, parce qu'il pousse vite, mais Maathai affirme qu'il y a d'autres options, comme le bambou indigène, qui croît très vite, consomme peu d'eau, affine le sol et arrête l'érosion, et qui, en outre, s'est avéré très utile dans de nombreux pays où il est utilisé dans la construction, l'alimentation et la médecine.

Loin de recommander la monoculture d'arbres à grande échelle, Maathai avait déjà souligné qu'il fallait « étendre les méthodes intégrées qui ont déjà fait leurs preuves, comme la combinaison de l'agriculture de conservation et de l'agro-sylviculture – ce qu'on pourrait appeler 'agriculture toujours verte' [voir le bulletin n° 147 du WRM]. Cela permettrait d'obtenir des bénéfices environnementaux, la sécurité alimentaire et des moyens d'existence durables. Pour y parvenir, nous avons besoin du soutien des chercheurs, afin de prendre des décisions fondées sur les connaissances, les accords d'association et la capacité, et du soutien des autorités, pour garantir la

mise en œuvre de ces décisions ».

Article fondé sur des informations tirées de : "Maathai Wants Bamboo to Replace Eucalyptus", John Muchangi, 27 avril 2011, AllAfrica, <http://allafrica.com/stories/201104280123.html>

[index](#)

---

### **– Malaisie : décision historique contre les joint-ventures de palmier à huile**

La Haute Cour de Kuching, capitale de l'État malais de Sarawak, dans l'île de Bornéo, a pris une décision historique lorsqu'elle a statué, le 20 février dernier, que tout accord de joint-venture entre une entreprise nationale et une entreprise étrangère de plantation de palmier à huile est en contravention au Code foncier qui prévoit que « une personne non native du Sarawak ne peut pas acquérir de droits ni de privilèges par-dessus le droit coutumier local ».

Cette décision est une victoire pour les Ibans, un peuple ethnique natif du Sarawak qui habite le district de Pantu Land : en leur nom et au nom de 90 autres, ils avaient intenté un procès contre la LCDA (organisme responsable du territoire et du développement), contre Pelita Holdings Sdn Bhd, contre Tetangga Arkab et contre le gouvernement de l'État du Sarawak.

Les plaignants affirment qu'ils détiennent des droits coutumiers sur la terre que les accusés ont prise pour y établir une plantation de palmier à huile dans le cadre d'un accord de joint-venture.

La Cour a déclaré que les Ibans avaient le droit de réclamer ces terres, car « les autochtones ont été privés de leurs droits coutumiers sur une terre qui est la source de leurs moyens d'existence, et du droit à la propriété de cette terre, ce qui constitue une violation des articles 5 et 13 de la Constitution ».

En outre, la Cour a dit que « Peu importe que les propriétaires aient été payés la somme discutable de 120 RM par hectare, une somme dérisoire si l'on considère que les palmiers à huile plantés dans leur terre ont déjà été mis à profit pendant plus de trois ans ».

La décision de la Cour a de vastes implications pour la vingtaine d'accords de joint-venture passés entre des natifs et des non-natifs dans le secteur des plantations de palmier à huile, ainsi que pour les 200 procès environ qui sont en instance devant les tribunaux du Sarawak, intentés par des autochtones qui réclament des terres utilisées pour la plantation de palmiers et pour l'extraction de bois.

Ce qui est très important aussi est que cette décision empêche les entreprises de « entrer, occuper, défricher, récolter ou faire une quelconque activité dans les terres de droit coutumier des plaignants ».

Dans l'État de Sarawak, autrefois couvert de forêt tropicale, l'exploitation forestière d'abord et plus tard les plantations de palmier à huile ont éliminé les forêts et déplacé des milliers d'habitants, dont certains avaient vécu des siècles durant de la

pêche, la chasse et l'agriculture dans la jungle.

Pour beaucoup d'indigènes qui souhaitent préserver leur style de vie communal dans les villages de maisons longues, chacun habité par près de 400 personnes, il est nécessaire de défendre les forêts qui les font vivre.

Un groupe d'Ibans qui vit au bord de la rivière [1] est décidé à défendre sa terre et vient de refuser l'offre d'une entreprise de palmier à huile qui proposait de payer à chaque famille environ 66 USD, une somme qui, même pour des gens aux ressources aussi modestes, est insignifiante.

Le chef du village a dit que le problème n'était pas l'argent : « Nous dépendons tellement de la forêt... Nous ne voulons pas vendre, la forêt n'est pas à vendre ».

Article fondé sur des informations tirées de : [1] "The High Court decision has wide implications", Joseph Tawie, The Broken Shield, <http://thebrokenshield.blogspot.com/2011/02/high-court-decision-has-wide.html> ; "Malaysian tribes fight to protect rainforests", Azhar Sukri, Al Jazeera's, <http://english.aljazeera.net/video/asia/2011/04/201142962014821239.html>.

[index](#)

---

### **– Uruguay: le pouvoir de la société forestière et papetière Montes del Plata**

Montes del Plata est le nom sous lequel opèrent en Uruguay deux entreprises transnationales liées à l'industrie des forêts, de la cellulose et du papier : la chilienne Arauco et la suédo-finlandaise Stora-Enso. Dans le cas qui nous intéresse, elles se sont associées pour la construction et la mise en fonctionnement d'une usine qui fabriquera au moins 1 450 000 tonnes de pâte à papier.

A partir de cette fusion, le consortium Montes del Plata est devenu le plus grand propriétaire terrien du pays : 250 000 hectares de terres destinées à la plantation d'arbres en monoculture, qui fourniront la matière première nécessaire au fonctionnement de leur méga-entreprise de cellulose.

Le 25 mai dernier ont été inaugurés les travaux de l'usine située dans la localité de Conchillas, département de Colonia, sans que l'entreprise ait encore publié l'étude de l'impact social que produira cette installation dans la zone, étude qui avait été exigée par la Direction nationale de l'Environnement (DINAMA). La construction de cette énorme usine impliquera l'embauche d'environ 6 000 travailleurs au moment de pointe, dont on pense qu'ils seront en grande majorité étrangers, et qu'ils vivront à proximité d'une localité d'environ 500 habitants.

Ajoutons à cela que ces derniers jours est parue dans la presse une partie du contenu du contrat « secret » d'investissement signé par Montes del Plata et le gouvernement uruguayen, où, par le biais d'une clause de « confidentialité », chacune des parties s'engage à ne divulguer aucune information sur l'accord en question.

Le contrat établit des avantages économiques exceptionnels et notables pour une

entreprise transnationale, avantages auxquels ne peuvent prétendre les entrepreneurs nationaux. Un énoncé chaleureux (« les parties feront les plus grands efforts pour trouver des solutions... ») cache des heures et des heures de réunion de représentants de l'entreprise et du gouvernement national, où c'est l'entreprise qui a remporté les plus grands succès. Le texte assure en outre que, à l'avenir, l'entreprise recevra des compensations au cas où il y aurait « des changements significatifs dans le régime tributaire ou en matière de permis et d'autorisations qui pourraient affecter négativement les conditions économiques du projet ». Pour connaître quelques-uns des avantages accordés, voir « Le contrat secret d'investissement entre le Gouvernement et Montes del Plata », <http://www.guayubira.org.uy/2011/05/contrato-inversion-montes-del-plata/> (en espagnol).

Le groupe uruguayen Guayubira, fortement critique quant à l'expansion de l'afforestation (et aux usines de pâte, ses corollaires) à cause de ses effets sur l'environnement et la société, a manifesté dans un communiqué son rejet des manipulations et des pressions de l'entreprise étrangère, et a averti que les négociations de ce type conditionnent la souveraineté du pays : « Ce contrat secret définit le cours de l'utilisation des ressources naturelles du pays, de son aménagement territorial, de son environnement, enfin, le cours du développement national, en conditionnant les possibilités d'intervention de la société nationale et l'action souveraine de la nation pour une très longue période ».

Information tirée du communiqué du groupe Guayubira : "Montes del Plata: REPUDIO Y ALERTA", <http://www.guayubira.org.uy/2011/05/montes-del-plata-repudio-y-alerta/>

[index](#)

---

## DÉFINIR LES FORÊTS

Les Nations unies ont déclaré 2011 l'Année internationale des forêts. Dans ce contexte, le WRM a lancé une campagne qui cherche à mettre en question la définition de forêt de la FAO. Une des activités que nous avons organisées est la lettre ci-dessous, pour laquelle nous avons obtenu la signature de scientifiques et de professionnels des diverses disciplines qui abordent l'étude de la nature. La lettre sera présentée à la FAO le 21 septembre prochain, Jour international contre la monoculture d'arbres. Si vous souhaitez la signer, vous pouvez le faire à l'adresse suivante : [http://www.wrm.org.uy/forests/lettre\\_a\\_la\\_fao.html](http://www.wrm.org.uy/forests/lettre_a_la_fao.html)

### **Lettre ouverte à la FAO :**

La FAO définit la forêt comme des « terres d'une superficie de plus de 0,5 hectare avec des arbres atteignant une hauteur supérieure à cinq mètres et un couvert arboré de plus de dix pour cent, ou avec des arbres capables d'atteindre ces seuils in situ ». [\*]

Grâce à cette définition, il a été possible de remplacer des forêts primaires par des plantations monoclonales d'arbres d'espèces exotiques génétiquement manipulées, sans que cela soit considéré comme du déboisement. Cette définition a permis

aussi d'appeler « forêts » les plantations industrielles d'arbres, qui se multiplient au prix de la destruction d'autres écosystèmes.

Le problème s'aggrave du fait que d'autres organisations et initiatives de l'ONU, comme la Convention-cadre sur les changements climatiques, ainsi que de nombreux gouvernements nationaux, appliquent cette définition dans leurs négociations, leurs programmes et leurs politiques. Il arrive même qu'elle soit le point de départ de nombreuses analyses et actions.

Nous estimons que la définition actuellement utilisée par la FAO doit être changée. Elle est loin de considérer la complexité structurelle des écosystèmes forestiers, qui sont variés, pluristratifiés et fonctionnellement complexes. Elle ne reflète pas non plus leur capacité de fournir des services essentiels à l'humanité, comme le maintien de la diversité biologique ou le stockage de carbone ; elle ne tient pas compte du rôle fondamental qu'ils jouent dans la vie des populations locales. Le fait de grouper sous une même définition les plantations d'arbres et les forêts naturelles porte à prendre des décisions erronées. La définition actuelle de forêt a des conséquences négatives de portée locale et mondiale, car elle légitime l'expansion de la monoculture d'arbres, dont les répercussions sociales, économiques, écologiques et culturelles ont été amplement dénoncées et documentées.

Au vu de ce qui précède et en tant que scientifiques et professionnels des diverses disciplines qui étudient la nature, nous manifestons notre désaccord avec la définition de forêt de la FAO et nous exhortons cet organisme à prendre les mesures nécessaires pour la réviser.

[\*] FAO, Évaluation des ressources forestières mondiales 2010, Annexe 2 : Termes et définitions utilisés dans FRA 2010, <http://www.fao.org/docrep/013/i1757f/i1757f.pdf>.

[index](#)

---